CONVOCATIONS DU 12 OCTOBRE 2009

REUNION DU 19 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 Octobre 2009, s'est réuni à la Mairie le 19 Octobre 2009 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents: MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Isabelle DELISLE MARTIN, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS, Sophie JALLENQUES.

Absents excusés ayant donné procuration : Mélanie LOCHON à Chantal CHEVALLIER, Christophe GALAMONT à Stéphane BEAUSSIER.

Absents excusés: Franck HOYAU, Paul NICOLLE

Secrétaire de séance : Isabelle DELISLE-MARTIN

Le précédent compte rendu du 07 septembre 2009 n'appelle aucune observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui l'accepte, d'ajouter un point :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT DELIBERATION MODIFICATIVE

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du plan « cœur et liens », le Conseil Général subventionne l'acquisition de défibrillateurs à hauteur de 50% du montant HT de la dépense, dans la limite d'un défibrillateur par tranche de 500 habitants et limité à trois appareils par commune.

Il propose d'acquérir sur le budget 2009 un défibrillateur automatique et ses accessoires pour un montant de 2 500€ TTC, de l'installer au complexe sportif, et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

La commune de Jouy sera ainsi dotée de deux défibrillateurs, en comptant celui des Pompiers.

Il ajoute que des formations à l'utilisation des défibrillateurs automatiques, dispensées par groupe de 12 personnes maximum, et d'une durée de 4 heures, pourront être organisées sur demande de la commune ; elles viseront des publics ciblés, et seront entièrement financées par le Conseil Général.

Le Maire précise que ce plan a une durée de 5 ans, de 2008 à 2013. Il pourra donc être envisagé d'acquérir ultérieurement un voire deux autres défibrillateurs sur le budget des prochaines années.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte d'acquérir sur le budget 2009 un défibrillateur automatique et de solliciter, en vue de son financement, une subvention auprès du Conseil Général.

Les crédits sont ouverts au budget à l'article 2188.

LOGEMENT DE FONCTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement de fonction, F4 d'une surface d'environ 80m2, situé au 2 Avenue de la Gare, a été libéré le 7 juillet 2008 par le Directeur d'école.

Des travaux de rénovation ont déjà été réalisés: changement de l'évier et du sous-meuble; changement de menuiseries; d'autres travaux restent à programmer : mise en conformité électrique, revêtements de sols, peintures...

Ce bien, qui sera entièrement rénové par la commune début 2010, pourra de nouveau être proposé à la location dès l'achèvement des travaux.

Ce logement de fonction est réservé en priorité aux instituteurs exerçant sur la commune, corps actuellement en cours d'extinction.

Pour tenir compte des mutations du corps enseignant, le Maire propose d'établir, entre la commune et le futur locataire, un bail d'une durée d'un an, du 1^{er} septembre au 31 août, comme pratiqué les années passées.

Cependant, en raison des travaux réalisés, le Maire propose de réévaluer le loyer mensuel à 500€ (pour mémoire 302.60€ en 2008), auquel s'ajouteront des charges locatives indiquées dans le bail. Le loyer sera révisé tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire.

BUDGET COMMUNE DELIBERATION MODIFICATIVE N°4

Le Maire propose au Conseil Municipal les travaux et acquisitions suivantes :

- Acquisition d'un défibrillateur : 2 500€ TTC, subventionné par le Conseil Général à hauteur de 50% de la dépense HT.
- Alarme école : 1 000€ TTC. Nécessité de changer l'alarme actuelle, peu fiable, en raison de l'installation de la classe mobile équipée de plusieurs ordinateurs.
- Mât éclairage Place de l'église : 3 000€ TTC, subventionné par la RSEIPC à hauteur de 50% du montant HT sur la base d'un mât classique

Par ailleurs, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter de 1 800€ les crédits ouverts à l'opération 0903 pour la réalisation de travaux dans le logement de fonction vacant depuis le 7 juillet 2008.

Pour faire face à ces travaux et acquisitions, le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte :

- de modifier les crédits budgétaires selon le tableau joint à la présente délibération,
- de prélever 6 500€ sur les dépenses imprévues de fonctionnement,
- d'équilibrer les sections en effectuant un virement de 6 500€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET COMMUNE JOUY année 2009 DELIBERATION MODIFICATIVE N°4

		CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM4)
Opération 0903 Opération bâtiments		50 050	2 800	52 850
D 21318	Travaux logement de fonction		1 800	
D 2188	Alarme école		1 000	
Opération 0907 Acquisition d'un défibrillateur				
D 2188		0	2 500	2 500
R1323	Subv CG 50% de la dépense HT	0	1 000	1 000
Mât éc	ion 0908 lairage Place de l'église			
D 21534		0	3 000	3 000
R 1328	Subvention RSEIPC	0	800	800
Prélève	ement sur dépenses imprévues			
D 022	D 022 Dép imprévues fonctionnement		-6 500	48 210
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement				
D	023 OS	16 390	6 500	22 890
R		16 390	6 500	22 890
	BALANCE FONCTIONNEMENT			
R		1 140 532	0	1 140 532
D		1 140 532	0	1 140 532
	Solde Fonctionnement	0	0	0
	BALANCE INVESTISSEMENT	510 555	0.200	520.05 5
R		719 775	8 300	728 075
D	C-II T	719 775	8 300	728 075
	Solde Investissement BALANCE GENERALE	0	0	0
R		1 860 307	8 300	1 868 607
D		1 860 307	8 300	1 868 607
	Solde Général	0	0	0

BUDGET ASSAINISSEMENT DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un branchement d'eaux usées au 19 Rue Charles Launay.

En conséquence, pour faire face à cette dépense d'investissement, le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte :

- d'ouvrir les crédits budgétaires à l'article 21532 pour un montant de 4 350€.
- de diminuer les charges à caractère général (Chapitre 011 article 6061) d'un montant de 2 100€.
- de constater à l'article 771 la recette émanant de la communauté de communes de l'Orée de Chartres, d'un montant de 2 250€, quote-part revenant à la commune, suite au versement du solde d'une subvention pour le traitement et l'élimination des boues.
- d'équilibrer les sections en effectuant un virement de 4 350€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT JOUY année 2009 DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Branchement EU Rue Charles Launay							
D	R	ARTICLE	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM2)		
D		21532	0	4 350	4 350		
D		6061	10 000	-2 100	7 900		
	R	771	0	2 250	2 250		
		Solde		0			
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement							
D		023OS	38 224	4 350	42 574		
	R	021OS	38 224	4 350	42 574		
	BALANCE FONCTIONNEMENT						
	R		224 574	2 250	226 824		
D			224 574	2 250	226 824		
		Solde Fonctionnement	0	0	0		
BALANCE INVESTISSEMENT							
	R		486 456	4 350	490 806		
D			486 456	4 350	490 806		
Solde Investissement			0	0	0		
BALANCE GENERALE							
	R		711 030	6 600	717 630		
D			711 030	6 600	717 630		
		Solde Général	0		0		

TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE 2010

Jacky TARANNE, 1^{er} adjoint, rappelle la délibération du 2 juillet 2009 relative au programme de travaux de renforcement du réseau eau potable 2010, Rue de Saint Rémy en partie, Rue du Ravin, Passage de Saussaye, Rue du Village, Place de l'Eglise, Place Saint Georges, Avenue de la Gare.

L'étude d'avant projet de Septembre 2009 indique le nombre de branchements et la longueur du réseau.

Nombre de branchements : 53 Longueur de réseau : 630m

Jacky TARANNE précise que certains de ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux d'extension du réseau eaux usées et du réseau gaz.

Il présente le plan de financement provisoire relatif à cette opération, et informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être financés par le Conseil Général à hauteur de 20% des dépenses HT, dans la limite de 100 000€ HT.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, qui l'accepte, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la tranche 2010 de renforcement du réseau AEP.

Par ailleurs, une mise en concurrence sera lancée auprès de trois organismes de crédit pour obtenir un financement complémentaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de retenir l'offre de financement la mieux disante.

TRAVAUX RESEAU EAUX USEES 2010

Jacky TARANNE, 1^{er} adjoint, rappelle la délibération du 2 juillet 2009 relative au programme de travaux d'extension du réseau assainissement 2010, Rue de Saint Rémy en partie, Rue du Ravin, Passage de Saussaye.

L'étude d'avant projet de Septembre 2009 indique le nombre de branchements et la longueur du réseau.

Nombre de branchements : 27 Longueur de réseau : 380m

Jacky TARANNE précise que ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux de renforcement du réseau eau potable et du réseau gaz.

Par ailleurs, il rappelle que le plan de zonage d'assainissement, approuvé par délibération du 29 juin 1999, a prévu un assainissement collectif sur la totalité des zones bâties, et une station d'épuration à 2 700 équivalents habitants.

Cette nouvelle station d'épuration a été mise en service en Juin 2008.

De plus, Jacky TARANNE souligne que le trop plein des fosses septiques de certains riverains déborde dans les caniveaux et se déverse directement dans la rivière.

En conséquence, vu l'impact sur l'environnement, il souligne qu'il est urgent de réaliser cette tranche.

Il présente le plan de financement provisoire relatif à cette opération et informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être financés :

- par le Conseil Général, à hauteur de 20% du montant des dépenses HT dans la limite de 200 000€ HT
- par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 35% du montant des dépenses HT dans la limite de 200 000€ HT, complété par une avance (prêt à taux 0) de 15% des dépenses HT.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, qui l'accepte, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la tranche 2010 d'extension du réseau eaux usées.

Par ailleurs, une mise en concurrence sera lancée auprès de trois organismes de crédit pour obtenir un financement complémentaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de retenir l'offre de financement la mieux disante.

CONVENTION DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « MUSIQUE A L'ECOLE »

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif départemental « Musique à l'école » permet aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique.

Le Conseil Général d'Eure et Loir, aidé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Région Centre, a souhaité conforter ce dispositif en lui donnant toute sa place dans le schéma départemental de l'enseignement musical.

Dans cette démarche, de nouveaux tarifs ont été instaurés favorisant un accès encore plus large des écoles, notamment dans les communes rurales.

Le coût pour un cycle de 30h réparties en 15 séances s'élève à 540€ pour Jouy, commune de moins de 2 000 habitants (tarif en vigueur au 1^{er} septembre 2009).

Le Maire rappelle que deux classes de l'école Aimé Allouis ont bénéficié, pour l'année 2007/2008, d'un cycle de 15 séances, pour un montant de 1 100€ correspondant à 30 heures d'intervention, et 22€ d'adhésion obligatoire à l'ADIAM d'Eure et Loir.

Au vu de la nouvelle tarification, deux classes supplémentaires pourraient bénéficier du dispositif pour une dépense sensiblement identique à celle de l'année 2007/2008.

Cependant, le Maire souligne qu'il y a lieu de prendre en considération la charge qui sera induite par la mise à disposition, pour l'école de Jouy, de lignes d'eau au bassin de l'Odyssée de Chartres, ainsi que la dépense afférente au transport des enfants.

Il indique qu'auparavant la commune finançait des lignes d'eau à la piscine des Vauroux. A sa fermeture, la commune a pris en charge financièrement des interventions musicales par l'intermédiaire de l'ADIAM, en remplacement de l'activité piscine.

Le Maire fait remarquer qu'aujourd'hui la commune a la possibilité de financer les deux activités, musique et piscine.

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, un financement par la commune d'un cycle de 30h, soit 15 séances, uniquement pour deux classes, CP et CE1, pour un montant de 540€.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES DE L'USINE D'EPURATION SEINE AVAL (ACHERES)

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne a déposé une demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines).

Une enquête publique, prescrite en application du Code de l'Environnement, s'est déroulée du 12 septembre au 12 octobre 2009.

Par arrêté du 2 septembre 2009, le préfet a appelé chaque commune où a été déposé un dossier d'enquête à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Maire rappelle qu'auparavant les boues, une fois traitées, étaient déversées dans les champs. Or, lors de l'étude du schéma d'extension de la station d'épuration de la commune de Jouy, les agriculteurs exploitant sur la commune ont refusé de continuer à épandre des boues sur leurs terres, notamment pour des raisons de traçabilité des produits, de mobilité des terres. Le plan d'épandage a donc été arrêté. Un système de traitement des boues a été mis en place : déshydratation...La communauté de communes de l'Orée de Chartres a pris la compétence du traitement des boues et de leur élimination.

Il informe le Conseil Municipal qu'un agriculteur a donné son accord pour l'épandage des boues d'Achères sur les terres agricoles qu'il exploite sur la commune de Jouy. Ces terres, d'une superficie de 42 hectares, sont situées sur le plateau au-dessus des Chintres.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'extension du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères au vu des éléments cidessous :

- la station d'épuration d'Achères élimine les 2/3 des eaux usées de l'agglomération parisienne. La qualité des boues venant de la région parisienne est différente de la nôtre, faible substitut aux intrants agricoles de par leur caractère chargé en polluants de toutes origines.

- risque de pollution de l'Eure en amont des points de captage d'eau de Jouy et des Martels exploités par le syndicat d'interconnexion des réseaux d'eau de Soulaires, les éléments contenus dans les boues pouvant ruisseler dans le bassin versant par temps de pluies et atteindre les nappes phréatiques.
- le territoire de la commune de Jouy est spécifique : site inscrit dans la vallée de l'Eure, site Natura 2000 n° FR 2400552 (vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

De plus, ce projet est contraire à la Charte départementale pour l'environnement, à savoir :

- mettre en œuvre une politique de qualité pour la gestion de l'eau.
- assurer une alimentation en eau potable de bonne qualité.
- assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnement.
- améliorer la qualité de l'eau des rivières.
- maîtriser les ruissellements.

S'ajoute le problème du transport des boues qui va à l'encontre de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

D'ailleurs, l'action menée par le représentant de l'Etat de notre département pour préserver ou assurer la potabilité de l'eau distribuée dans les communes, notamment par les aides financières apportées aux syndicats d'interconnexion, apparaît incompatible avec l'extension du périmètre d'épandage qui nous est aujourd'hui présenté par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. (SIAAP)

Entendu l'exposé du Maire, et dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'extension du périmètre d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration d'Achères (Yvelines).

RN 154

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la loi du 2 février 1995, une procédure de débats publics a été mise en place pour les grands projets structurants sur le pays.

Cette loi a été modifiée par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Les modalités d'organisation du débat public ont été définies dans le décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002. Une commission nationale du débat public (CNDP) a été créée.

Le projet d'achèvement de l'aménagement de la RN154, de Nonancourt à Allaines, a été soumis à la CNDP.

La RN154 est un axe structurant :

- départemental, en reliant les principaux pôles de développement départementaux, les agglomérations de Dreux et Chartres,
- régional ; la liaison routière entre Rouen et Orléans est classée grande liaison d'aménagement du territoire.

Le Maire souligne que la sécurisation en 2x2 voies sur la partie Sud est une priorité. En effet, les accidents sont nombreux : 8 morts depuis le début de l'année.

Il informe le Conseil des points suivants :

- Partie Nord : 35kms déjà réalisés en 20 ans
- Contournement Ouest de l'agglomération de Dreux réalisé en partie
- Contournement Est de l'agglomération chartraine : tracé connu depuis 30 ans. Passage par Saint Prest-le Gorget , Champhol, Gasville, Nogent le Phaye, Sours, Berchères les Pierres.
- Déviations d'Ymonville et de Prunay le Gillon en cours.
- Partie Sud : à aménager en 2x2 voies.

Le projet de l'aménagement de la RN154 représente un coût de 650 à 700 millions d'euros.

Le Maire présente les deux modes de financement possibles : financement par l'Etat ou financement dans le cadre d'une concession autoroutière.

Au vu des finances de l'Etat, aggravation du déficit de fonctionnement et augmentation de la dette, l'aménagement de la RN154 ne pourrait être terminé que dans plusieurs décennies.

La mise en concession autoroutière permettrait d'accélérer la réalisation des travaux. Une subvention d'un montant estimé de 50 à 100 millions d'euros, versée par l'Etat et les collectivités locales, assurerait au concessionnaire l'équilibre financier de l'investissement de la concession.

L'aménagement de Chartres à Allaines sur 37kms pourrait être envisagé dans un premier temps, tant au niveau du délai d'exécution des travaux qu'au niveau financier (montant de 104 millions d'euros), l'aménagement de la rocade Nord Est étant plus coûteux (213 millions d'euros) et plus long dans sa réalisation.

Par ailleurs, il précise qu'une concession, d'une durée de 40 à 50 ans, est souvent renouvelée pour faire face aux coûts de fonctionnement.

Le Maire donne quelques chiffres : 11 000 kms d'autoroutes et 9 000 kms de routes nationales absorbant 25% du trafic, comparés aux 1 000 000 kms de routes départementales et communales.

Il demande aux conseillers de s'exprimer sur la mise en concession autoroutière de la RN154.

- L'assemblée est favorable au maintien de la gratuité pour la partie Nord, et sensibilisée à la sécurisation en 2x2 voies pour la partie Sud en concession payante.

Si la partie Nord était mise en concession, il y aurait obligation de réaliser des voies parallèles et des déviations pour éviter les agglomérations.

Le contournement Est de Chartres pourrait enfin être réalisé ; il est espéré depuis plus de 40 ans !

- Quelle serait l'influence sur l'emploi ?
- Des plates-formes logistiques devraient être installées au niveau de l'agglomération chartraine
- Quelle est l'influence de l'ouverture de l'A19 sur le trafic ? Les chiffres ne sont pas significatifs.

Synthèse des débats du conseil municipal :

Le Conseil est globalement favorable au projet dans l'objectif d'une meilleure sécurisation et d'une amélioration de la fluidité du trafic, et aux conditions suivantes :

- Partie sud 2x2 voies en concession payante, y compris le contournement Est de Chartres,
- Maintien de la gratuité pour la partie Nord

Par ailleurs, cette voie structurante devra s'intégrer dans l'environnement, et respecter rigoureusement l'équilibre de vie des habitants des communes traversées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable en ces termes à un projet de concession autoroutière

Un cahier d'acteurs, regroupant les positions arrêtées et motivées des communes, sera rédigé par la communauté de communes de l'Orée de Chartres et remis à la commission locale du débat public.

DESIGNATION D'UN CONCILIATEUR

Saisi de multiples plaintes relatives à des aboiements de chiens ou autres troubles de voisinage, le Maire propose de désigner un conciliateur au sein de la commune.

Sa mission sera de rechercher le règlement amiable des conflits en dehors de tout procès.

Pour ce faire, il organisera le rapprochement des parties en terrain neutre et favorisera l'émergence d'une solution de bon sens acceptable par tous.

Le Maire demande s'il y a des volontaires.

Monsieur Guy NORMAND se propose :

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur Guy NORMAND, conciliateur au sein de la commune.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de remplacer l'article 14 par les termes suivants :

« Un terrain de 2 mètres carrés environ est réservé à chaque sépulture (au minimum 1.00 x 2.00M et une profondeur de 1.50M) ».

CONVENTION AVEC POLE EMPLOI CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de signer une convention avec Pôle Emploi pour l'embauche d'un agent technique polyvalent, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi aux conditions suivantes :

Date d'embauche : 1^{er} novembre 2009

Durée du contrat : 6 mois

Durée hebdomadaire de travail du salarié : 35h

Rémunération: 100% du SMIC

Prise en charge par l'Etat pendant toute la durée du contrat : 90% du SMIC horaire brut

Le Conseil Municipal, après délibération :

- autorise le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi aux conditions cidessus.

La dépense est prévue à l'article 64168

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Le Maire fait part des remerciements :

- de Monsieur et Madame JACQUET Jean-Charles pour les marques de sympathie lors du décès de Madame JACQUET Blanche.
- de l'association sport détente loisirs jovienne pour la subvention accordée

Aménagement de la Gare de JOUY

La gare, restaurée en 1998, est de plus en plus fréquentée. Le chiffre d'affaires a augmenté de 35%. Le problème de stationnement est récurrent.

Le Maire explique que le réseau ferré de France (RFF) est propriétaire d'un terrain nu, depuis la démolition des silos et l'incendie, et clos.

RFF accepterait de mettre ce terrain à disposition de la commune pour réaliser un parc de stationnement, éventuellement après signature d'une convention de gestion.

Par ailleurs, un financement pour l'aménagement de la gare par la Région serait possible.

Au préalable, une étude multimodalités devra être menée (voies d'accès et stationnement pour tout type d'usagers, sécurisation des voies,...). Un diagnostic du fonctionnement de la gare devra être établi.

Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé ce diagnostic au cabinet Erea Conseil dans le cadre de l'élaboration du Plan de déplacements urbains (PDU).

Pascal MARTIN, délégué auprès du Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) de la ligne Nogent le Rotrou-Epernon ajoute que la gare de Jouy figure parmi les 19 gares prioritaires retenues par le Région pour faire l'objet d'une opération d'aménagement.

Plan local d'urbanisme (PLU)

La phase diagnostic arrive à sa fin. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est en cours.

Complexe sportif

Une nouvelle salle aux normes sera réalisée pour un montant de 2 200 000€, financée par la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres.

Date prévisionnelle de début des travaux : novembre 2010

Date prévisionnelle d'achèvement : printemps 2012.

Une présentation du projet auprès des associations aura lieu jeudi 22 octobre à 18h30.

Centre de Loisirs

Des travaux d'agrandissement du centre de Loisirs sont prévus afin d'améliorer l'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

SIRMATCOM

Si les communes de Jouy et Coltainville, membres de la communauté de communes de l'Orée de Chartres, adhéraient au SIRTOM, le taux de la taxe des ordures ménagères passerait de 19% à 11,80%.

La réflexion est en cours au regard du coût de sortie de Jouy et Coltainville à négocier avec le SIRMATCOM.

Le SIRTOM a le projet d'installer une 3^{ème} déchetterie à Nogent le Phaye. Une convention entre le SIRTOM et le SIRMATCOM serait possible pour que les Joviens puissent continuer d'accéder à la déchetterie d'Harleville.

Transports à la demande

Une étude est menée par le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Chartrain pour la mise en service d'un transport à la demande pour personnes seniors.

Il est constaté une baisse de recettes provenant du versement transport, recouvré auprès des entreprises de plus de 9 salariés, conséquence indirecte de la crise financière, économique et sociale que nous subissons.

Observations de Sophie JALLENQUES

- Nécessité d'un passage piétons Route de Berchères pour aller au cimetière.

Jacky TARANNE précise que, conformément à la loi relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de prévoir des aménagements spécifiques dont la dépense pourra être inscrite au budget 2010 (dalles podotactyles, potelets à bouts blancs...)

- Etat du trottoir devant le Bar de la Vallée Une réparation provisoire sera effectuée.

- Vitesse excessive dans le village

Un aménagement du centre Bourg sera prévu après la réalisation des travaux de renforcement du réseau eau potable.

Observation d'Isabelle DELISLE-MARTIN

Malgré l'installation d'un canisite Square Lenoir, il est constaté de nombreuses déjections canines Ruelle Quijoux. En raison du manque de civisme de certains propriétaires de chiens, le Maire a le regret d'être dans l'obligation de prendre un arrêté permettant de constater les infractions commises.

La séance est levée à 22h20.